OCAPIAT

La formation professionnelle -Salariés-

Sonia CROS

Bienvenue

•ORDRE DU JOUR

- Présentation d'OCAPIAT
- Diagnostic RH
- Catalogue des formations OCAPIAT
- Prise en charge des vos formations spécifiques : Boost compétences

.

Organisation d'OCAPIAT
Un conseiller entreprises par département.
Pour le Gers:
Sonia CROS
sonia.cros@ocapiat.fr
06 74 10 85 49

DIAG RH / PCRH : Une offre complète de diagnostic et d'accompagnement RH

Le Diagnostic RH vous permettra de faire le point sur vos pratiques RH, de définir un plan d'action RH et de formation

avec l'appui de prestataires référencés par OCAPIAT.

Cet accompagnement personnalisé peut répondre à vos besoins :

Processus de recrutement
Professionnalisation de la fonction RH dans l'entreprise
Identification et levée des freins à la décision d'embauche/ évaluation des « risques » RH, mise en place et analyse d'indicateurs RH (absentéisme..),
Organisation du travail,
Mise en place d'une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC),
Amélioration du dialogue social, sensibilisation aux relations sociales

Durée de 1 à 4 jours en fonction de vos besoins

Financement :

Entreprises de moins de 50 salariés :
100 % des coûts du prestataire partenaire dans la limite des fonds disponibles

Entreprises de 50 salariés et plus :
Prise en charge en contrepartie d'un versement volontaire

CATALOGUE DE FORMATIONS OCAPIAT:
REGLES DE PRISE EN CHARGE 2023

Le catalogue de formations permet aux entreprises et aux salariés :
•D'accéder à des formations de **courte durée** sélectionnées par OCAPIAT.
•**Partout en France,** y compris aux Antilles, Ile de la Réunion, Guyane et Corse.
•**Sous différents formats** : présentiel, distanciel ou mixte (présentiel + distanciel)

Pour plus d'infos cliquez-ici

Sessions de formation 2023 :
Ouverture le 12 Décembre 2022

Prise en charge à 100 % des coûts pédagogiques par OCAPIAT pour les entreprises de moins de 50 salariés

Ce qui change en 2023
☛ fin de la valorisation des salaires à 12€/heure/stagiaire
☛ fermeture des offres sur les permis C / CE et FIMO
(pour des raisons budgétaires)

BOOST COMPETENCES :
REGLES DE PRISE EN CHARGE 2023

•Prise en charge financière d'action de formation ou de bilan de compétences ou de VAE initiés par votre entreprise.
•Libre choix de votre entreprise dans la mise en œuvre de l'action (choix de l'organisme - certifié QUALIOPI , thème, calendrier, durée…).
•Plusieurs demandes de prise en charge possibles sans plafond annuel dans la limite des fonds disponibles.

Pour plus d'infos cliquez-ici

OCAPIAT rembourse à votre entreprise 100 % des coûts éligibles pris en charge en contrepartie d'une contribution volontaire de 55 % des coûts éligibles.

ATTENTION

Obligation de faire une <u>demande de prise en charge préalable</u> à la formation
(de deux mois avant le démarrage de l'action jusqu'au 1er jour de la formation)

<u>Ce qui change en 2023</u>

☛ fin des demandes de remboursement à l'issue de la formation
☛ fin de la prise en charge des frais annexes stagiaires
☛ plafonnement des coûts pédagogiques éligibles d'un dossier à 1 200€ HT/stagiaire/par dossier

BOOST COMPETENCES :
REGLES DE PRISE EN CHARGE 2023

Cas n°1 :

L'entreprise souhaite former 1 salarié à l'hygiène et à la sécurité alimentaires. Elle a trouvé une formation qui répond à sa demande, dispensée par un organisme de formation certifié QUALIOPI.

La formation est donc éligible au dispositif BOOST COMPETENCES.

Nombre de salariés : 1 / Durée de la formation : 28h / Coût total de la formation : 1 200€ HT

CALCULETTE BOOST COMPETENCES REGLES PEC 2023	Caractéristiques de mon dossier BOOST 2023
Nbre de stagiaire(s) :	1
Durée action en heure :	28
Nbre d'Heures stagiaires :	28
Coût pédagogique HT :	1 200,00 €
Coût pédagogique HT éligible plafonné à 1200 € par stagiaire	1 200,00 €
Salaire plafonné à 12 €/h	336,00 €
Total des coûts	1 536,00 €
Financement	
Remboursment OCAPIAT 100%	1 536,00 €
Accompagnement OCAPIAT 45 %	691,20 €
Adhésion volontaire entreprise 55 %	844,80 €

Sur la base de coûts pédagogiques de 1 200€ HT et d'une valorisation des salaires à hauteur de 12€/h/stagiaire, l'accompagnement financier d'OCAPIAT est de 691,20€ HT.

Cas n°2 :

L'entreprise souhaite former un salarié au management de proximité. Elle a trouvé une formation qui répond à sa demande, dispensée par un organisme de formation certifié QUALIOPI.

La formation est donc éligible au dispositif BOOST COMPETENCES.

Nombre de salariés : 1 / Durée de la formation : 35h / Coût de la formation : 1 400€ HT

CALCULETTE BOOST COMPETENCES REGLES PEC 2023	Caractéristiques de mon dossier BOOST 2023
Nbre de stagiaire(s) :	1
Durée action en heure :	35
Nbre d'Heures stagiaires :	35
Coût pédagogique HT :	1 400,00 €
Coût pédagogique HT éligible plafonné à 1200 € par stagiaire	1 200,00 €
Salaire plafonné à 12 €/h	420,00 €
Total des coûts	1 620,00 €
Financement	
Remboursment OCAPIAT 100%	1 620,00 €
Accompagnement OCAPIAT 45 %	729,00 €
Adhésion volontaire entreprise 55 %	891,00 €

Sur la base de coûts pédagogiques de 1 400€ HT et d'une valorisation des salaires à hauteur de 12€/h/stagiaire, l'accompagnement financier d'OCAPIAT est de 729€ HT.

OCAPIAT = 100 % DEMATERIALISATION

Mon espace Ocapiat

ENTREPRISE

SERVICES EN LIGNE *MONCOMPTE*

Accès des entreprises adhérentes pour la gestion des demandes de prise en charge, y compris les contrats en alternance

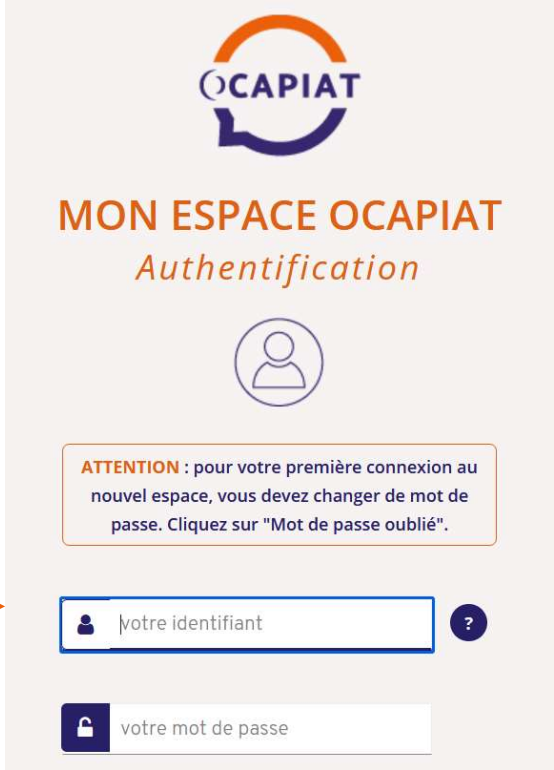

Vous n'avez pas encore de compte ?
Vous pouvez en créer un en cliquant ici